



Demande de renseignements

Par **sashainka**, le **12/02/2016** à **22:59**

Bonjour,

Nous avons reçu un document de demande de renseignements par les impôts nous demandant de fournir quelques documents (attestation employeurs nb de jours travaillés), factures travaux économies d'énergie, dons aux œuvres.

Je sais que cette demande ne revêt pas de caractère contraignant et que je pourrais en pas y répondre.

Pour ne plus être embêtés et surs de notre bonne foi nous allons fournir les documents demandés. Cependant, en recalculant, je me suis aperçu que j'avais déclarés trop de frais réels. J'ai omis de retirer des jours en arrêt maladie et bêtement appliqués la règle nb de jours travaillés dans l'année, moins les congés. la différence cumulée sur 2 ans et de 1487€, sachant que nous ne sommes pas imposables. Quelles pourraient être les conséquences pour nous? Merci pour votre réponse

Par **LEXINSPECTEUR**, le **02/03/2016** à **22:06**

Aucune. Si ces 1487 € répartis sur les deux années n'ont pas pour effet de vous rendre imposable. faites part de l'erreur de calcul puis RAS